



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

## Campagne de mesures et de tests sur l'itinéraire ITER

16 AU 20 SEPTEMBRE 2013

**REUNION DU 21 JUIN 2013**

**Jean-Claude Sourdioux  
DDTM 13**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Dispositions administratives

**Arrêté préfectoral individuel  
autorisation  
de transport exceptionnel délivré  
au LSP DAHER**

**Un arrêté interdépartemental  
Réglementation temporaire de circulation  
Et du stationnement hors autoroutes**

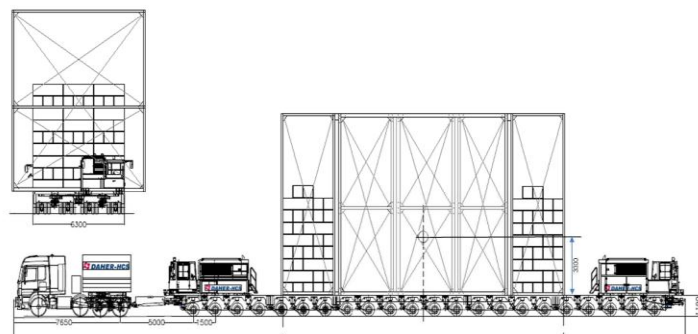
**Un arrêté de circulation  
Franchissement de A7**

**Un arrêté de circulation  
Franchissements de A51**

**CODE DE LA ROUTE  
ARR . MINISTERIEL  
DU 4 MAI 2006 MODIFIE**

**DOSSIER D'EXPLOITATION  
Volet 1 : circulation  
Volet 2 : préservation des voies**

**LES CONVENTIONS et AVIS**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Dispositions administratives

- ▶ Elles fixent les conditions générales de déplacement du convoi, les limites de l'autorisation, les mesures pour la préservation de l'itinéraire
- ▶ Elles traduisent les mesures retenues pour assurer la sécurité des usagers, minimiser la gêne à la circulation et à la vie locale

L'ensemble s'appuie sur les règles générales applicables aux TE (code de la route et arrêtés d'application) et sur les deux volets du dossier d'exploitation.



# Arrêté préfectoral d'autorisation de transport exceptionnel (en cours)

Il s'appuie sur la demande déposée le 14 mai 2013 complétée. Il fixe notamment :

- ▶ la composition du convoi, les véhicules, les charges
- ▶ l'itinéraire
- ▶ les règles générales et l'accompagnement
- ▶ les vitesses
- ▶ les obligations et responsabilités du transporteur
- ▶ les délais de l'autorisation

Il comporte une annexe : description précise de l'itinéraire et prescriptions associées par section et points singuliers



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# L'arrêté inter-préfectoral de circulation et stationnement hors autoroutes 1/3

► Il constitue une prescription de l'arrêté de transport exceptionnel pour les 4 départements

Il s'appuie et reprend les mesures du volet « conditions d'utilisation de l'itinéraire » du dossier d'exploitation validé qu'il approuve. Il fixe ou rappelle:

- le timing
- la direction des opérations
- les mesures d'exploitation et circulation
- les mesures de signalisation





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## L'arrêté inter-préfectoral de circulation et stationnement hors autoroutes 2/3

► A poursuivre :

=> l'intégration des conventions établies avec l'Agence Iter France en cours

= > la prise en compte des derniers avis

=> une consultation des communes concernées par un itinéraire de déviation en agglomération





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# L'arrêté inter-préfectoral de circulation et stationnement hors autoroutes 3/3

## **STATIONNEMENT INTERDIT EN AGGLOMERATION** : sur accotements et le long des trottoirs

Commune	Voie concernée par l'interdiction de stationnement en agglomération	Nuit	Horaires d'interdiction
Berre l'Etang	D 21 avenue de Sylvanès D21D (entre les PRI 22 et 23)	1	De 20 h 30 à 22 h 30
Lambesc	D15 ( avenue du 8 mai 1945) et D917 (avenue d'Aix en Provence))	2	De 21 h à 23 h 30
Lambesc	D7N contournement , boulevard des coopératives	2	De 22 h 30 à 24 h 00
Vernègues	Hameau de Cazan entrée par la D7N jusqu'à la D22 et D22	2	De 0 h 00 à 2 h 00
Saint Estève Janson	D 561	3	De 21 h 00 à 24 h 00
Peyrolles en Provence	D 96 depuis la sortie de piste de contournement en direction du pont Mirabeau	4	De 21 h 00 à 23 h 00
Saint Paul lez Durance	D952 dans la traversée de Saint Paul lez Durance	4	De 00 h 00 à 05 h 00





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Arrêtés préfectoraux portant réglementation de la circulation pour **les franchissements d'autoroutes**

- ▶ Un arrêté préfectoral pour la traversée de l'autoroute A7 : coupure limitée de circulation sans déviation sur le réseau local : nuit 1
- ▶ Un arrêté préfectoral pour les traversées et l'utilisation de l'autoroute A51 :
  - nuit 3 : coupure locale limitée
  - nuit 4 : coupure de la section d'autoroute concernée avec déviations : le dossier d'exploitation prévoit les mesures adaptées.







Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

► Les **dispositions** mises en place pour la campagne de mesures et de tests sur l'itinéraire ITER seront **adaptées** pour la répétition générale (convoi logistique) programmée d'ici à la **fin de l'année 2013** et les **convois réels attendus à partir de 2014.**

